



Charleroi, le 22 septembre 2025

Chers Parents,
Chers Elèves,

Dans le cadre du cours d'éducation physique, nous nous rendrons à la piscine cette année. Le prix forfaitaire de cette activité s'élève à 9 Euros.

Cette activité organisée dans le cadre du cours d'éducation physique est **obligatoire** et rentre dans le cadre du projet d'établissement. Un remboursement ne pourra donc avoir lieu **que si un certificat médical** couvrant toute la période (6 cours) est rentré auprès de l'éducateur référent dans les 48h.

Nous vous demandons de verser cette somme pour le 01/12 au plus tard sur le compte bancaire **BE62 7320 2391 1561** en utilisant la communication :

NOM, PRENOM, CLASSE (de votre enfant) + **Natation**

Un décompte justificatif des frais suivra.

Matériel à prévoir :

- Un **maillot sportif (pas de bikini)**
- Un **bonnet (obligatoire)**
- Un **essui**
- Lunettes, Pince nez sont autorisés mais pas obligatoires

Par ailleurs, lors de cette activité, **le règlement d'ordre intérieur de l'école** reste d'application ainsi qu'un comportement adéquat.

Dans l'espoir que cette activité rencontre l'intérêt des élèves, nous vous assurons, chers Parents et Élèves, de notre entier dévouement.

Bien sportivement,

L'équipe EDPH

S. Arickx
Directeur

N. Desmet
Directeur adjoint